

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Jennifer BENAYAD, Messieurs Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Emmanuel FRANCHINI, Loïc BARTHET.

Absents Excusés : Madame Elisabeth CAUSSIDERY et Monsieur Julien LAURENT.
Procuration de Mme Elisabeth CAUSSIDERY à Mr Jean-François PERROT.

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel FRANCHINI.

1/ Approbation du Compte-Rendu du 17 Juillet 2023

Le Procès-verbal du 17 Juillet 2023 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Bois

La commission bois va prochainement procéder au marquage d'environ 12 lots de 5 à 7 stères, soit le samedi 23 ou 30 septembre 2023. La vente de bois blanc entre habitants se fera fin octobre en mairie, pour exploitation courant 2024. La liste, le règlement et l'emplacement des lots à vendre seront disponibles en mairie. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

3/ BIESSE devis santé des arbres

Mme le Maire nous informe que l'entreprise BIESSE a effectué un état de santé des arbres aux abords de l'école et rues des Frênes, Fontaine. Un devis nous est parvenu courant Juillet, concernant particulièrement du toilettage sanitaire, relevé de couronne, allègement des départs mais également l'abattage d'un arbre dont les racines sont asphyxiées par le bitume, et changer le hauban du marronnier derrière la mairie qui date de 2008, le tout pour un montant de 6 960.00 € TTC.

Un vote s'en suit avec 7 voix pour, 3 abstentions. Une nouvelle plantation d'arbres est prévue et sera inscrite au budget 2024.

4/ Fiscalité Taxe Habitation Résidence Secondaire

Mme le Maire nous fait part qu'une nouvelle Fiscalité « Taxe des Habitations Résidences Secondaire » doit être prise avant le 1^{er} octobre 2023, l'augmentation peut-être de 5 à 60 %.

Notre commune est dans le zonage disposant de ce levier fiscal supplémentaire. Après avoir échangé avec la DGFIP sur une éventuelle augmentation. Nous apprenons que 16 résidences secondaires et 6 dépendances seront concernés par cette mesure.

Un vote à main levée avec 8 voix pour, 1 contre et 1 abstention, pour mettre en place une augmentation. La proposition de 20 % a été votée par 5 voix pour, 3 contres.

5/ Arrachage Gentiane

Mme le Maire nous informe que tous les ans nous recevons en mairie des demandes pour arracher de la Gentiane sur nos communaux principalement sur le Fort.

Dans les déclarations, il est notifié que les demandeurs doivent prévenir le responsable du Pastoralisme afin que les bêtes soient enlevées des pâtures et on demande que le rebouchage soit fait dans de bonne condition. Depuis 2-3 ans, le responsable du Pastoralisme se plaint que personne ne le contacte et du coup, cela pose problème avec les bêtes et le rebouchage n'est pas fait correctement.

Après discussions et échanges au sein du Conseil Municipal, il est décidé à l'unanimité des présents, de donner le droit d'arrachage de la Gentiane aux personnes qui payent une taxe sur notre commune, décision valable à partir de l'année 2024 et sera reconduite par tacite reconduction.

6/ Maison Billet + Atelier Municipal

Suite à la visite des Conseillers de la maison Billet, il y a lieu de réfléchir à une réhabilitation globale de la bâtisse, possibilité de faire de nouveaux appartements, ceci implique de se renseigner sur les différentes sources de financement (emprunt, subventions).

Une demande pour la location de l'appartement de Mme Billet a été faite en mairie, suite à la visite cette personne reste intéressée. La commune n'envisage pas de faire de travaux pour cette location si nous lançons un programme complet de réhabilitation. Nous envisageons un loyer modéré de 600 € et un contrat bien précis sera établi. Concernant l'atelier municipal des devis vont être demandés pour changer les fenêtres.

7/ Questions diverses

- Le portail de l'école est prévu d'être changé pendant les vacances de la Toussaint. L'ancien sera récupéré par la commune.
- Une fuite d'eau dans un appartement au-dessus de l'école a eu lieu en Août, ceci dû à du calcaire au niveau du cumulus. L'entreprise POLLONGHINI est venue réparer très rapidement et nous propose d'installer des appareils anticalcaires à base de billes de céramique. Ces appareils seront posés sur les 2 appartements, l'école et la salle des fêtes.
- Une demande a été faite pour un parking à vélos pour l'école de St Antoine. Mme le Maire valide l'achat de 3 rangements à vélos, fois 5 places chacun. Un pour l'école, un pour la mairie et un en stock.
- Déneigement, des devis vont être demandés à plusieurs entreprises.
- Des dépenses imprévues de Fonctionnement (compte/article 022) étaient prévues au budget Eau 2023, nous avons dû faire un mouvement de crédit, de ce compte/article 022 au compte 014 article 701259 Reversement-Red Agence Eau de 700 € afin de payer une facture de l'Agence de l'eau, un certificat administratif a été établi.
- Suite à la connaissance de la vente de la maison des parents Dubrez une réflexion s'impose par-rapport à un éventuel projet d'école en alternative au projet de regroupement global des écoles sur Métabief. Un contact va être pris avec la famille pour savoir où en est l'avancement de la vente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.